



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-10-8-2

Séance du vendredi 15 novembre
2019

POLITIQUE POUR LA REUSSITE EDUCATIVE DE TOUS CONVENTIONS DE RESTAURATION EN PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES DE RIEDISHEIM ET PFASTATT CONVENTION POUR LE STATIONNEMENT DES PERSONNELS DU COLLEGE KENNEDY A MULHOUSE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.
Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.
M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2016-4-8-2 du 22 avril 2016 relative à la convention avec l'Amicale du personnel du collège KENNEDY à MULHOUSE,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2016-9-8-2 du 7 octobre 2016 relative à la convention de restauration scolaire avec la commune de PFASTATT,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2018-7-8-1 du 6 juillet 2018 relative à la convention de restauration scolaire avec la commune de RIEDISHEIM,

- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-1-1 du 14 décembre 2018 relatif au budget primitif du Département pour 2019,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-8-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'éducation et de la jeunesse en 2019,
- VU l'avis favorable de la 8ème Commission Education-Jeunesse du 4 octobre 2019,
- VU le règlement financier du Département,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le versement de subventions d'un montant total de 31 334 € selon la répartition suivante :

- 5 060 € à la commune de RIEDISHEIM, pour l'accueil d'élèves du collège Gambetta à RIEDISHEIM au service de restauration scolaire communal au titre de l'année scolaire 2018-2019, sur le programme E855, code programme 2628, chapitre 65, fonction 221, nature 65734 du budget départemental,
- 24 783 € à la commune de PFASTATT, pour l'accueil d'élèves du collège Katia et Maurice KRAFFT au service de restauration scolaire communal au titre de l'année scolaire 2017-2018, sur le programme E755, code programme 26272, chapitre 65, fonction 221, nature 65734 du budget départemental,
- 1 491 € à l'Amicale des personnels du collège KENNEDY à MULHOUSE, pour le stationnement au centre-ville pendant l'année scolaire 2018-2019, sur le programme E755, code programme 26273, chapitre 65, fonction 28, nature 6574.

Précise que chacune des subventions mentionnées ci-dessus sera versée en une seule fois.

Approuve la nouvelle convention de restauration avec la commune de PFASTATT et le collège Katia et Maurice à PFASTATT, jointe en annexe 1 et autorise la Présidente à la signer.

Approuve la reconduction de la convention avec l'Amicale des personnels du collège Kennedy à MULHOUSE et la Ville de MULHOUSE, jointe en annexe 2 relative au financement du stationnement des véhicules des personnels du collège KENNEDY à MULHOUSE et autorise la Présidente à la signer.

Mme Patricia BOHN de participe ni au débat ni au vote en sa qualité d'adjoint au maire de RIEDISHEIM

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité